



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n°2008-1351

PROTUREX FL 50

Maisons-Alfort, le 21 novembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
PROTUREX FL 50, n° AMM 9100624**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 13/10/2008 d'un dossier, déposé par TRADI AGRI SA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation PROTUREX FL 50 détenue par John & Stephen B..

Considérant l'attestation de transfert fournie par TRADI AGRI SA;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre TRADI AGRI SA et John & Stephen B.;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation PROTUREX FL 50 présentée par TRADI AGRI SA.

Pascale BRIAND